

POLITIQUE

D-016-P INTERVENTIONS EN CAS DE SITUATIONS DE CRISES

Date d'approbation :	le 25 juin 2008	Résolution : 104-07
Date de révision :	le 21 juin 2014	Résolution : 152-08
Date de révision :	le 30 mars 2019	Résolution : 182-09

Page 1 de 1

L'usage du masculin a pour but d'alléger le texte

1.0 PRÉAMBULE

Plusieurs secteurs de notre société, y compris les conseils scolaires, font face à des incidents qui peuvent être traumatisants pour les élèves et le personnel. Le Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales est engagé à aider sa communauté scolaire à réagir à de tels incidents et croit que des mesures doivent être mises en place pour pallier aux besoins de ses élèves et de son personnel.

2.0 PRINCIPE DIRECTEUR

Le Conseil reconnaît l'importance de mettre des procédures en place qui visent à minimiser les effets traumatisants et à offrir le meilleur soutien aux personnes affectées.

3.0 RESPONSABILITÉ

Il incombe à la direction de l'éducation du Conseil d'élaborer des directives administratives visant à la mise en œuvre de la présente politique.